# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureau: No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 28 FEVRIER 1890.

## VAPEURS.

### Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

### LE STEAMER NEW CAMELIA

A partir du 17 octobre 1889, quittera Milneburg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain partant de la gare des Champs-Elysées:

MARDI, à l'arrivée du train de 3 P. M.
JEUDI, à l'arrivée du train de 3 P. M.
SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 P. M.

De retour il quittera Madisonville:

LUNDI, à 5 A. M.
MERCREDI, à 6 A. M.
VENDREDI, à 6 A. M.

EXCURSIONS:

Tous les DIMANCHES, à l'arrivée du train de 8 A. M.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.

W. G. COYLE & CIE, Agent. No. 47 rue Carondelet.

14 avril—

## COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite sur le continent (cabines pourvues de sonnettes et lumières électriques), partiront de la jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, tous les samedis.

LA CHAMPAGNE, Boyer, samedi, 1er mars
LA NORMANDIE, Collier, samedi, 8 mars
LA BRETAGNE, de Jousselin, samedi, 15 mars

Prix du passage pour le Havre.
Vin compris dans toutes les classes.
Première cabine.....$80 et $100 et au-dessus, selon les accommodations.
Deuxième classe.....$60
Entrepont, $26, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.
Billets, aller et retour, à prix réduits.

Pour fret et passage, s'adresser à J. B. DODART, Agent principal à la Nlle-Orléans, [illegible] Carondelet.

LIGNE [illegible] POUR NEW-YORK [illegible]

Partant Mardi, 25 février, à 8 A. M.

Cette ligne se compose des steamers suivants: KNICKERBOCKER. HUDSON. LOUISIANA. NEW ORLEANS.

Le steamer NEW ORLEANS, Capt. Halsey.

[illegible] au pied de la rue Toulouse

ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0

Passage—Cabine.....$40
Entrepont.....30

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.

Pour fret ou passage s'adresser à ALFRED MOULTON & CO., Rue Carondelet No 41

## CHEMINS DE FER.

### Queen and Crescent Route,

[illegible] la plus courte de 96 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Temps, 26 heures.

La route la plus rapide, la ligne la plus courte via Chattanooga, pour aller aux Carolines et en Virginie, Richmond, Washington, Baltimore.

La ligne courte, via Cincinnati, pour aller à Chicago, Cleveland, Buffalo, les Chutes du Niagara et le Canada, New York, Boston, les Monts Adirondacks et White, et tous les points dans le Nord et dans l'Est

Comparez notre itinéraire avec celui des autres lignes.

| | No 2, Fast Line. | No 6, Limited |
|---|---|---|
| Part de la N. Orléans | 8:45 a.m. | 5:00 p.m. |
| Arrive à Meridian | 3:00 p.m. | 10:40 p.m. |
| Arrive à [illegible] | 6:12 p.m. | 1:10 a.m. |
| Arrive à Birmingham | 9:00 p.m. | 3:50 a.m. |
| Arrive à Attalla | 11:06 p.m. | 5:49 a.m. |
| Arrive à Chattanooga | 2:00 a.m. | 8:40 a.m. |
| Arrive à [illegible] | 10:55 a.m. | 4:05 p.m. |
| Arrive à Lexington | 12:05 p.m. | 5:00 p.m. |
| Arrive à Cincinnati | 3:30 p.m. | 7:30 p.m. |

Bureau des tickets à la N. O., 24 St-Charles.

J. M. KNIGHT, Ticket Agent.
D. G. EDWARDS, Gen'l Pass. Agent, Cincinnati, O.
R. H. GARRATT, Div. Pass. Agent, Nlle-Orléans.
J. J. O'DONNELL, Pass. Agt.

24 mars—

Route au Sud de la Nouvelle-Orléans de Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. Co.

| Départ de la N-Orléans | | Arrivée à la N-Orléans | |
|---|---|---|---|
| Pacific Express, daily | 7:15 am | Atlantic Express, daily | 8:10 pm |
| San Antonio Express, daily | 7:20 pm | New Orleans Express, daily | 8:05 am |

Chars-dortoirs entre New-Orléans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nlle-Orléans, Galveston et Dallas par le San Antonio and New Orleans Express.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars-dortoirs à retenir tous les jours au bureau coin Magazine et Natchez.

A. C. HUTCHINSON, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.

17 mai—1an

## J. J. PAQUETTE,

49 Chartres et succursale 166 rue du Camp, à deux portes de la rue Poydras.

Je viens de recevoir un wagon plein par chemin de fer de "Adam & Westlake Company Monarch Vapor Stove," que je garantis comme le meilleur qui se trouve sur le marché. Ce poêle se vend aussi bon marché que les articles inférieurs. Venez le voir avant d'acheter ailleurs; vous n'en vendrez pas d'autre.

La meilleure gasoline et les premières qualités de toutes les autres huiles livrées aux plus bas prix.

Aussi—Lampes à huile avec les derniers perfectionnements et installations.

Porteur de la patente et fabricant des meilleures machines à gaz portatives et à conduits souterrains, pour les faubourgs et la campagne. Satisfaction garantie. Tous les soins donnés aux réparations. Téléphone 703 2 fév—1m dim

## AVIS.

Jusqu'au 1er mars 1890, je continuerai à donner un portrait crayon 14x17 bien fini avec chaque douzaine de photographies de première qualité à $3.25.

Procurez vous des billets des solliciteurs de l'établissement ou au Studio,

183 rue du Canal —ET— 21 rue Hôpital.

EUG. SIMON.

15 mai—1an dim

## ASSURANCES.

### Vingtième Etat Annuel — DE — L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1889:

Primes reçues:
Sur risques de feu.....$251,065 98
Sur risques de marine..... 2,702 10
Sur risques de rivière..... 3,974 97
..... $257,743 05
A ajouter, primes non acquises de 1888..... 60,716 00
Primes totales.....$318,459 05
A ajouter, intérêts et profits et pertes..... 15,041 32
Revenus.....$333,500 37

A déduire, pertes payées:
Sur risques de feu... $89,072 36
Sur risques de marine..... 1,010 08
Sur risques de rivière..... 602 83
Total des pertes payées.....$90,685 27
Retour de primes et cancellations..... 25,822 60
Commissions..... 39,121 12
Réassurances..... 22,398 18
Taxes et Licences..... 2,947 15
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc..... 30,719 47
Déboursés.....$212,693 79
..... $120,806 58

A déduire:
Primes non acquises..... 60,554 00
Pertes ajustées et non ajustées..... 30,000 00 ..... 90,554 00
Bénéfice net.....$30,252 58

ACTIF.
Argent en caisse.....$ 66,133 12
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi..... 15,000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats..... 10,611 16
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0 @ 127..... 12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans @ 110..... 133,100 00
$64,550 Bons à Primes de la Nlle-Orléans @ 148..... 95,548 80
$25,000 Bons de l'Etat de la Louisiane, 4 0/0 @ 95 1/2..... 23,875 00
Primes en voie de recouvrement..... 12,198 55
Prêts sur hypothèque..... 24,334 34
Billets à recevoir et billets à recevoir pour primes..... 6,002 09
Actions..... 4,465 28
Meubles et installations de bureau..... 2,500 00
..... $[illegible]

PASSIF.
Capital..... [illegible]
Dividendes non réclamés..... 1,350 30
Réserve pour primes non-acquises..... 60,554 00
Réserve pour pertes ajustées et non-ajustées..... 30,000 00
Intérêt sur capital dû en janvier 1890..... 9,000,000
..... $409,904 30

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. PIERRE LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, ce 11 janvier 1890. GEORGE C. ANDRY, Notaire.

A une assemblée de la Direction tenue ce jour il a été résolu de payer sur demande un dividende d'intérêt de TROIS POUR CENT. (3 0/0) pour le second semestre de 1889, faisant SIX POUR CENT pour l'année, sur le capital de l'Association.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1890.
12 janv—1m

## OFFICIEL.

Exposé annuel du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirant le 31 décembre 1887.

DÉPARTEMENT DE L'EXÉCUTIF, Etat de la Louisiane.

CONFORMEMENT aux dispositions de la loi No 136 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane approuvée le 10 avril 1880 nous, SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et comparé les timbres judiciaires qui sont nécessaires et requis par la loi pour la mise à exécution des dispositions de l'Acte précité et qui sont émis conformément aux dispositions de l'Article 145 de la Constitution de l'Etat et qui sont actuellement entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier d'Etat, ainsi que le montant des timbres vendus, le produit de la vente et la manière dont il en a été disposé pour le compte du fonds des dépenses judiciaires de l'Etat, nous sommes arrivés au résultat suivant établi dans les livres de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, et que nous certifions correct:

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé déposé et enregistré dans le bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, quatre cent soixante-huit mille six cent vingt-neuf piastres 75 cents..... 468,629 75

Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes publics pendant l'année se terminant le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents..... 198,629 75

Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1887, deux cent soixante-dix mille dollars..... 270,000 00

Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé enregistré au bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, dix mille six cent six dollars, 87 cents..... 10,606 87

Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes Publics pendant l'année échue le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents..... 198,629 75

Montant total des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat pendant l'année échue le 31 décembre 1887, deux cent neuf mille deux cent trente-six dollars, 62 cents..... 209,236 62

Montant judiciaire des timbres rendus par le Trésorier d'Etat, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, quatre-vingt mille six cent soixante-cinq dollars..... 80,665 00

Balance des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1887, cent vingt-huit mille cinq cent soixante-onze dollars et 62 cents..... 128,571 62

Montant des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le fonds des Dépenses judiciaires, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, en paiement des réclamations suivantes, savoir:

Pour fournitures de bureaux distribués aux différents officiers de la paroisse d'Orléans, y ayant légalement droit en vertu de la loi No 112 de 1880, trois mille cent quatre-vingt-quinze dollars, et 9 cts..... 3,195 09

Pour salaires et rémunérations dus aux différents officiers et employés de la paroisse d'Orléans, salaires tirés du dit fonds, cent mille deux cent quarante-un dollars, et 68 cents..... 100,241 68

Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er janvier 1887 au 31 décembre 1887 inclusivement, cent trois mille quatre cent trente-six dollars, et 77 cents..... 103,436 77

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnées du Sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce neuvième jour de janvier A. D., 1888.

{L. S.}

S. D. McENERY, Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR AROYO, Secrétaire d'Etat.

## ASSURANCES.

### Vingt-troisième Etat Annuel — DE LA — Compagnie d'Assurances Germania de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1889:

Primes sur incendies..$197,741 39
Primes maritimes..... 2,889 10
Primes des rivières.. 1,577 07
..... $202,207 56
A ajouter: Primes non expirées de 1888..... 44,609 49 ..... $246,817 05
A ajouter: intérêt, profits et pertes.....$26,223 05
Moins salaires et dépenses générales..... 14,199 43 ..... 12,023 62
Fonds de surplus de 1888..... 24,476 05
Total.....$283,317 62

Pertes payées—
Sur risques de feu.... $93,145 33
Sur risques maritimes 2,086 45
Sur risques de rivières 1,619 99
..... $96,857 97
Réassurances..... 38,145 53
Primes remises et commissions..... 49,561 79
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et souscriptions..... 6,389 93 ..... 185,952 32
Profits bruts.....$ 97,364 70

Réservé pour primes non expirées..... $41,180 13
Pertes non payées..... 11,708 52
Dividende No 23 payé en juillet 1889..... 10,000 00
Dividende No 24 déclaré en janvier 1890.. 10,000 00
Fonds de surplus, 1889..... 24,476 05 ..... 97,364 70

ACTIF
Billets pour primes.....$369 89
Primes en voie de collection..... 41,662 59
Prêts sur nantissement (dépôt de titres)..... 33,625 00
Prêts sur hypothèques..... 6,175 00
Bons des Etats-Unis, bons d'Etat, consolidés de ville et bons à primes..... 65,080 00
Stocks de banques, d'assurances et autres..... 38,928 50
Bons 1ère hypothèque, Weckerling Brewing Co..... 5,000 00
Propriétés foncières..... 66,814 84
Meubles de bureau et accessoires..... 4,873 14
Argent comptant et en banque..... 24,835 44
..... $287,564 70

PASSIF.
Capital-actions.....$200,000 00
Réservé pour primes non expirées..... 41,180 13
Réservé pour pertes non payées sur incendie..... 11,708 52
Réservé pour dividende 5 pour cent, janvier 1890..... 10,000 00
Réservé pour fonds de [illegible]..... [illegible] 05

Cet exposé est une copie [illegible] livres de la compagnie.

H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 10me jour de janvier 1890. W. O. HART, Notaire.

Le Conseil de Direction, à une réunion tenue le 9 du courant, a déclaré un second dividende sémestriel de CINQ POUR CENT, faisant 10 pour cent par an sur le fonds-capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1889, payable sur demande.

DIRECTEURS.

H. ZUBERBIER, P. W. DIELMANN, J. J. WECKERLING, JOHN THORN, J. HASSINGER, J. B. MEYERS, LOUIS GRUNEWALD, A. G. RICKS, FRANK VATTER, GEO. LIEDELICH, HERM. CURTIUS, FRANK J. LEVIS, J. B. MERILH, JOHN G. MOLL, J. J. LANGLES.

12 jan—1m

## Compagnie d'assurances mutuelles DES MARCHANDS De la Nouvelle-Orléans.

No 104 rue du Canal.

TRENTE-CINQUIEME ETAT DE SITUATION ANNUELLE.

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1889, y compris les primes non acquises de l'année précédente:
Sur risques d'incendie.....$158,886 75
Sur risques maritimes..... 3,042 06
Sur risques de rivières..... 6,628 62
Total des primes.$168,557 43
Moins,—Primes non acquises..... 49,693
Primes nettes acquises au 31 mai 1889.....$118,864 43
Pertes payées:
Sur risques de feu.... 40,842 32
Sur risques maritimes 1,507 33
Sur risques de rivières..... 2,847 35
Taxes et dépenses, moins intérêts..... 22,707 36
Réassurances et primes rendues..... 13,840 40 ..... 81,745 29
Profits..... $37,119 14

La Compagnie possède l'actif suivant:
Propriétés foncières. $231,632 39
Actions de banques et de chemins de fer..... 30,442 55
Billets garantis par hypothèques et dépôt de titres..... 77,545 63
Billets recevables..... 51,434 76
Primes en cours de collection..... 18,128 32
Certificats 6 0/0 de ville..... 26,207 50
Billets hypothécaires en par jugement..... 4,335 00
Argent comptant..... 19,008 46 ..... $458,735 11

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.

Signé P. FOURCHY, Président.
JULES MONTREUIL, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans. Ville de la Nouvelle-Orléans.

Fait sous serment pardevant moi, ce 29me jour de juin 1889.
Signé, JAS. FAHEY, Notaire

DIRECTEURS.

D. A. Chaffraix, Jos. A. Shakspeare, M. W. Smith, W. H. Bofinger, Paul Capdevielle, Alden McLellan, Aristide Hopkins, John B Lallande, Paul Fourchy, D. Fatjo, U. Bassetti.

## BASILE BARES

FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nlle-Orléans.
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibré pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.

Accords et réparations de pianos une spécialité. 20 mars—

## CHARTE.

Etats-Unis d'Amérique.

Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

PARDEVANT MOI, ANTOINE DORIOCOURT, notaire, dûment commissionné et qualifié pour la dite paroisse d'Orléans, et en présence des témoins ci-après mentionnés.

Ont comparu personnellement MM. Numa Landry, A. H. Steward, Arthur Hart et Richard Frotscher, de cette ville, agissant pour eux-mêmes et pour les parties qu'ils représentent, en vertu de la procuration ci annexée, et les autres parties dont les noms figurent ci-dessous.

Lesquels déclarent que, s'autorisant des dispositions de la loi contenu dans les Statuts Révisés et de la Constitution de cet Etat relative à l'organisation et à la mise en opération de banques et corporations, ils ont convenu (et ils s'y engagent) par les présentes, ainsi que leurs héritiers, leurs fondés de pouvoir et ceux qu'ils représentent, d'établir et de créer une banque pour les fins ci-après exprimées et en vertu des stipulations, règlements et obligations indiqués plus bas.

ARTICLE I.

Le nom d'incorporation de cette Association est celui ci:

### The People's Bank of New-Orleans.

ARTICLE II.

Cette corporation est établie pour une période de vingt ans à partir de la date de cet acte.

ARTICLE III.

L'objet de cette corporation est de faire des affaires de banque dans tous ses détails, en escomptant des billets et autres obligations, en recevant et remboursant des dépôts d'argent, en achetant du numéraire d'or et d'argent, ainsi que des lettres de change, en prêtant de l'argent contre gages mobiliers et immobiliers, et en général en exécutant toute espèce de transactions financières, du domaine de la banque, et en exerçant tels pouvoirs qui sont maintenant ou qui pourront être plus tard déclarés par la loi comme inhérents à la mise en opération d'une banque.

ARTICLE IV.

Cette banque aura son domicile légal et son siège d'affaires dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane.

ARTICLE V.

Le capital de cette banque est fixé à la somme de trois cent mille dollars, divisé en six mille actions de cinquante dollars chacune. Lesdites actions seront émises et payées comme suit:

Il est entendu que cette banque achètera pour le prix et la somme de trois cent mille dollars tout l'actif (propriétés, affaires et clientèle) de la banque actuelle connue sous le nom de People's Bank of New Orleans, incorporée par acte passé devant ledit A. D. Doriocourt, notaire, et daté du 1er décembre 1869. Ledit actif (propriétés, affaires et clientèle) sera cédé par l'admission en [illegible] tels actionnaires de la People's Bank actuellement existante qui voudront faire partie de la présente corporation, d'une action du capital de la nouvelle banque pour chaque action de l'ancienne banque dont ils seront porteurs. Et si des actionnaires quelconques de la dite People's Bank actuellement existante ne désirent pas faire partie de la nouvelle corporation, il sera émis, pour régler avec aux liquidateurs de ladite banque, une action du capital de la nouvelle banque pour chaque action du capital de l'ancienne banque, détenue par lesdits actionnaires sortants. Les actions ainsi émises, les liquidateurs seront affectées au paiement [illegible] actions desdits actionnaires sortants.

ARTICLE VI.

Cette corporation commencera ses opérations dès qu'il aura été souscrit la moitié, au moins, des actions du fonds-capital et que celles-ci auront été prises.

ARTICLE VII.

L'emblème et le sceau de cette corporation seront représentés par un dessin de la cathédrale St-Louis, de la ville.

ARTICLE VIII.

Le fonds-capital de cette banque pourra [illegible] venir et porté à tout chiffre n'excédant pas un million de dollars représenté par des actions de cinquante dollars chacune. Lorsque cette augmentation du capital aura été dûment autorisée, conformément aux lois de cet Etat il sera donné avis durant soixante jours, dans au moins deux journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, que telle autorisation a été octroyée; et pendant que se publiera cet avis, les actionnaires auront le privilège de souscrire à des actions additionnelles en proportion des actions qu'ils auront en leurs noms. Les actions non réclamées par eux à l'expiration de ce délai de soixante jours pourront être vendues par le conseil de direction à leur valeur au pair, pas au-dessous.

ARTICLE IX.

Tous les pouvoirs de cette corporation seront donnés à et exercés par un Conseil de Direction composé de sept personnes, chacune desquelles en tout temps devra avoir en son nom ou avoir droit à au moins dix actions du fonds capital de la corporation.

ARTICLE X.

Le troisième lundi de décembre 1890, et annuellement ensuite, une élection de directeurs par les actionnaires aura lieu à la maison de banque de la dite corporation; une pluralité des votes qui y seront donnés suffira pour élire; mais antérieurement un avis de dix jours au moins de la dite élection sera donné dans au moins deux journaux publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE XI.

Les personnes suivantes sont par le présent choisies et composeront le premier conseil de directeurs, qui servira jusqu'à ce qu'il soit remplacé par le nouveau board, lequel sera élu le troisième lundi de décembre 1890: A. H. Siewerd, Geo. Lhote, Richard Frotscher, D. A. Lanaux, Charles Pozzi, L. Blumenthal, Numa Landry.

ARTICLE XII.

Le Board de Directeurs élira à leur première assemblée, un de leurs membres comme président de la corporation; pourvu que le dit président reçoive toujours par moins d'une majorité des votes de tout le board—dont le devoir sera de présider toutes les assemblées du board; en cas d'absence ou d'impossibilité d'agir, les directeurs pourront choisir un des leurs comme président pro tem, qui aura et exercera pendant le temps pour lequel il sera nommé les pleins pouvoirs de président.

ARTICLE XIII.

Le nombre de directeurs nécessaires pour escompter les billets ou traites et achats des lettres de change sera déterminé par les règlements de la corporation; mais pour la transaction de toutes autres par le board une majorité des directeurs sera requise pour constituer un quorum et la décision d'une majorité du dit quorum sera valide et obligatoire.

ARTICLE XIV.

Le Board de Directeurs aura plein pouvoir de faire des règlements; il nommera un caissier et tous les officiers et employés de cette corporation et fixera leurs appointements; pourvu que les dites nominations soient faites annuellement et les personnes nommées pourront être déplacées quand le board le jugera nécessaire, celui-ci réglera les devoirs de ces officiers et employés et la sécurité que ceux-ci devront fournir respectivement; le dit board aura le pouvoir de changer les règlements quand l'intérêt et l'ordre des affaires de la compagnie l'exigeront, et de nommer des agents dans l'Etat et en dehors de l'Etat, conformément à des restrictions qui seront prescrites par le board.

ARTICLE XV.

Le Board de Directeurs après avoir payé toutes les dépenses de la corporation déclarera et paiera deux fois par an, si les profits des affaires le justifient, tels dividendes du dit surplus de profits qu'il jugera opportun. Avis de la chose sera alors publié dans au moins deux journaux dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE XVI.

Le Board de Directeurs aura le pouvoir de remplir toute vacance qui pourra survenir dans le board.

ARTICLE XVII.

Les vacances dans le Conseil de Directeurs pourront être déclarées par suite de mort, de démission, ou pour manque du nombre d'actions requis, pour insolvabilité ou absence sans permission pendant soixante jours consécutifs.

ARTICLE XVIII.

Tout transfert d'action ou d'actions du fonds capital sera fait sur les livres de la corporation, et sera signé par l'actionnaire ou son avocat.

ARTICLE XIX.

Le Board de Directeurs pourra clore le livre de transfert autant de fois qu'il le jugera nécessaire, mais jamais pendant plus de dix jours à chaque fois.

ARTICLE XX.

Aucun certificat de stock ne sera émis à moins que tous les versements aient été payés en plein.

ARTICLE XXI.

Le défaut pour une cause quelconque d'élire les directeurs le jour que la dite élection doit avoir lieu, ne pourra pas dissoudre la corporation; mais les directeurs alors en fonction continueront à exercer celles-ci et l'avis sera immédiatement donné fixant un autre jour pour la dite élection, lequel avis en continuera à donner de temps à autre jusqu'à ce que l'élection ait eu lieu.

ARTICLE XXII.

Chaque actionnaire aura droit, directement ou par procuration (à toute élection pour directeur ou sur toute question à toute assemblée des actionnaires) à un vote sur chaque action, pourvu qu'aucun actionnaire ne donne en son propre nom plus de cent votes, et pourvu que lors de la première élection il aura possédé le stock au moins trois mois avant de voter.

ARTICLE XXIII.

Chaque élection de directeurs de cette corporation sera faite par scrutin et dirigée par trois inspecteurs, qui seront choisis par le board parmi les actionnaires et deux associés ne seront éligibles en même temps comme directeurs de cette corporation, et un directeur d'une autre banque quelconque ou son associé, ne pourra être directeur de cette compagnie.

ARTICLE XXIV.

Une majorité des directeurs élus aura capacité, provisoirement, d'accepter tout pouvoir ou privilège additionnel donné ultérieurement à la corporation soit par amendement en vertu de l'acte la créant, par un acte nouveau ou autrement, et pourra modifier ces articles de société ou de corporation; mais tous les pouvoirs et tels nouveaux pouvoirs ou privilèges d'amender seront définitivement décidés par un vote des actionnaires de la façon indiquée par la loi.

ARTICLE XXV.

Le Président et le caissier signeront tous les contrats, billets, certificats d'actions et comptes de cette corporation.

ARTICLE XXVI.

Les procès-verbaux de toutes les séances du Conseil de Direction certifiés par le Président seront conservés par le Caissier.

ARTICLE XXVII.

A l'expiration de la charte de cette corporation, ses affaires seront liquidées par trois commissaires élus à une assemblée générale des actionnaires qui aura lieu dans ce but au mois de novembre 1919, après trente jours d'avis dans deux, au moins, des journaux quotidiens de la ville de la Nouvelle-Orléans. Et s'il était jugé désirable à tout moment avant l'expiration de cette charte de dissoudre la banque et d'en liquider les affaires, les directeurs pourront convoquer les actionnaires en assemblée générale à dessein de se prononcer sur la question et de désigner trois commissaires pour effectuer la liquidation le cas échéant. Telle assemblée aurait lieu après trente jours d'avis publié dans au moins deux journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE XXVIII.

Cette charte pourra être amendée, modifiée ou changée dans toutes ses dispositions et le fonds-capital de cette banque pourra être accru ou diminué à l'assemblée générale des actionnaires appelée dans le but de tels amendements, modification ou changement, ou augmentation ou réduction du fonds-capital après trente jours d'avis dans les feuilles quotidiennes de la Nouvelle-Orléans; et à l'expiration de ce délai et la publication de l'avis que la loi prescrit ou prescrira, pourvu que amendement, augmentation ou réduction soit accepté à cette assemblée par les actionnaires représentant les deux-tiers de tout le fonds-capital de la banque.

ARTICLE XXIX.

Les actionnaires ne seront pas responsables des pertes ou dommages encourus par la dite corporation pour plus que la somme du fonds-capital en leurs noms.

ARTICLE XXX.

Tout actionnaire omettant ou négligeant de payer les échéances alors qu'il en reçoit la requête par le Conseil de Direction, perdra au profit de la compagnie tous les paiements par lui faits précédemment et cessera d'être actionnaire de la dite corporation.

Ainsi fait et passé en la ville de la Nouvelle-Orléans, en mon étude, le 30me jour de novembre 1889, en la présence de M. Auguste Simon Braud et Louis Ignace Doize témoins compétents, qui ont signé avec les parties contractantes et moi, notaire, après avoir pris connaissance de ce qui précède.

Par pro E. OFFNER. N. LANDRY, Nouvelle-Orléans.
Par pro L. V. FORNARIS. N. LANDRY, Nlle-Orléans.
Par pro A. N. TOURNE. N. LANDRY, Nlle-Orléans.
Par pro A. LEHMAN & CO. N. LANDRY, Nlle-Orléans.
Par pro E. H. McCALEB. N. LANDRY, Nlle-Orléans.
Par pro T. LANAUX'S SONS. N. LANDRY, Nlle-Orléans.
[illegible]
Par pro E. BOUNY. A. H. SIEWERD, Nlle-Orléans.
Par pro Mme A. ZIMMERMAN. RICHARD FROTSCHER, N. O.
Par pro GEO. BRANDT. JOSEPH BRANDNER. RICHARD FROTSCHER, N. O.
Par pro C. CHRETIEN. ARTHUR HART, Nlle-Orléans.
Par pro EMILE LEGENDRE. ARTHUR HART, Nlle-Orléans,
et autres.
A. S. BRAUD, L. I. DOISE, témoins.
ANT. DORIOCOURT, Notaire.

Je, soussigné, Annotateur des Hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie solennellement, que l'acte d'incorporation ci dessus de la "Banque du Peuple de la Nouvelle-Orléans", a été ce jour dûment enregistré en mon bureau, dans le livre 395, à la page 349.

Nouvelle-Orléans, 28 décembre 1889.
[Sceau] GEO. GUINAULT, Annotateur.

Je certifie que ce qui précède est une copie vraie de l'original, enregistré à mon bureau.
[Sceau] ANT. DORIOCOURT, Notaire.
Nouvelle-Orléans, 28 décembre 1889.
30déc—5f en 30t


## L'INDEPENDANCE BELGE,

Edition d'Outre-Mer,

Paraissant toutes les semaines et comprenant 10 PAGES DE TEXTE grand format.

La seule publication en langue française destinée spécialement à tous les pays d'Outre Mer et donnant le Résumé hebdomadaire du mouvement politique, artistique, littéraire, scientifique, industriel et commercial du monde entier.

Tableau graphique des transactions commerciales sur toutes les places, cours, marchés, etc.—Correspondances spéciales de toutes les capitales, modes, variétés, etc.—Romans feuilletons inédits des premiers auteurs contemporains.

A chaque numéro est joint un supplément littéraire de douze colonnes qui réunit la collaboration des nouvellistes, chroniqueurs et romanciers les plus en vogue.

PRIX D'ABONNEMENT: Six Mois, 16 FRANCS. Douze Mois, 30 FRANCS.

EDITION QUOTIDIENNE

Le meilleur marché, le plus répandu et le mieux informé des grands journaux européens en langue française.

PRIX D'ABONNEMENT: Trois Mois, FR. 15. Six Mois, FR. 30. Douze Mois, FR. 60.

CONDITIONS

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat sur la poste ou autre à vue sur Bruxelles, Paris ou Londres. Les abonnements commencent le 1er ou le 16 de chaque mois.

Envoi gratuit de numéros spécimens à toute personne qui en adressera la demande écrite à l'Administration:

17, rue des Sables, Bruxelles.

On demande de bons agents.
8 sept—1f pr. m le dim



## THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; [illegible]


## BULLETIN FINANCIER.

Jeudi, 27 février 1890.

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARINGHOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

| | Echanges. | Balances. |
|---|---|---|
| Jusqu'ici cette semaine | $8,876,830 00 | $1,044,142 00 |
| Même temps la semaine dernière | 8,397,053 00 | 1,027,098 00 |

Monnaies américaines et étrangères et Billets de Banques.

MONNAIE — souverains Victoria, $4 86@4 90; 20-marcs, $4 68@4 75; 20-francs, $3 86@3 90; doublons espagnols, $15 40@15 60; doublons mexicains, $15 40@15 60; 25-pesetas espagnols, $4 70@4 80; 20-pesos, mexicains, $19 40@19 60; or mutilé américain, 99@99¾c.; [illegible] léger américain 97 à 99 c. dollars mexicains, 74 @75; sols péruviens, 72@72½; pesos chiliens, 72@72½; argent mutilé américain, 80c. par oz; 5-francs, 85@95c.; argent anglais, par £, $4 60@4 90; billets de la Banque d'Angleterre, $4 80@4 90; billets de la Banque de France, 19@19½c. reichmarcs, billets. 23@24

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans—L'argent est en bonne demande et libre.

Papier exceptionnel..... 8
Al..... —@8
Prêts sur garanties collatérales..... 5@7
Time do do..... —@7
Papier hypothécaire..... —@8

New York—Taux de l'argent 5 pour cent.

Londres—Taux de la Banque d'Angleterre 5. consols 97 7/16; à 97¼ argent en lingots 44; U. S. 4's 125¼.

Paris—Rentes 88 35.

CHANGE.

REISONNABLES—Commercial 94.

LE STERLING est faible.

Commercial (60 jours)..... 479½@481½
Traites de banque (60 jours)..... 485 @ ——
Les FRANCS sont faibles.
Francs de commerce (60 jours)..... 5,24⅜@ ——
Traites de banques (60 jours)..... 5.18¾

Le CHANGE A VUE SUR NEW YORK est inactif.

Traites de commerce pair à 25c. de prime.
Traites de Banques $1 de prime.
Les banques tirent des chèques $1 de prime pour le taux de collection.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Appel de 11 a. m.
21 actions du Southern Ins. Co..... 160

Entre les appels de 11 a. m. et de 2 p. m.
$25,000 Louisiana 4's..... 97¼
5,000.....do..... 97¼
5,000.....do..... 97¼
45,000.....do..... 97¼
$5,000 Louisiana 4's (8 60 and 3 0/0 int) 97½
$10,000 Louisiana 4's (8 60 and 3 0/0 int) 97
200 actions du C R (8 60 and 6 0/0 int) 88½
10 actions du Southern Ins. Co..... 160½

Appel de 2 p. m.
25 actions du Carrollton RR. Co..... 119
$11,000 Louisiana 4's..... 97½
50 actions N O Gaslight Co..... 102
10 actions du Bank of Commerce..... 11½
10 actions du Mutual National Bank..... 143⅜
50 actions du Mutual National Bank..... 143½
10 actions N. O. Ins. Association..... 30
21 actions du Southern Insurance Co..... 160½
$3,000 City Consol (Crossman) ext..... 110½
$10,000 Louisiana 4's..... 97½
$50,000 Louisiana 4's..... 97½
$3,000 City consol (Crossman) ext'd..... 110½

### ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes du N. O. Stock Exchange.

| Banques. | Valeur au pair | Offre | Demande. |
|---|---|---|---|
| American N'l | 100 | 108½ | 110¼ |
| Bank of Commerce | 10 | 11 | 11½ |
| Canal & Banking Co. | 100 | 170 | 180 |
| Citizens | 100 | 30 | |
| Germania National | 100 | | |
| Germania Savings | 100 | 185 | |
| Hibernia National | 100 | 200 | |
| Louisiana National | 100 | 190 | 230 |
| Metropolitan | 100 | 152 | 166½ |
| Mutual National | 100 | 143½ | 145 |
| N O National | 100 | 620 | |
| People's | 50 | 88 | 92½ |
| State National | 100 | 150 | 160 |
| Traders' | 100 | 9 | 9¾ |
| Union National | 100 | 145½ | 146½ |
| Whitney National | 100 | 282 | |
| Compagnies d'assurances. | | | |
| Crescent Ins. | 100 | 54 | |
| [illegible] | 50 | | 63 |
| [illegible] | 100 | 115 | 120 |
| [illegible] | | 47 | |
| [illegible] | | 71 | |
| [illegible] | | 60 | 70 |
| Mechanics' and Traders' | 100 | 125 | 127 |
| N Orleans Ins As | 50 | [illegible] | |
| N Orleans Ins Co | 50 | [illegible] | [illegible] |
| Sun Mutual Insurance | 100 | 130 | |
| Southern Ins Co | 100 | 100 | 101 |
| Teutonia | 100 | 130½ | |
| Chemins de fer urbains. | | | |
| Carrollton | 100 | 118¾ | 120 |
| Crescent City | 100 | 89 | 89½ |
| Canal and Claiborne | 100 | | |
| New Orleans City | 100 | 116¾ | |
| Orleans | 50 | 70½ | 71 |
| St-Charles Street | 50 | 87 | 90 |
| Actions diverses. | | | |
| Bienville Oil Works Co | 100 | | |
| C C Slaughterhouse | 50 | 54½ | 56 |
| Imp Bonded Warehouse | 100 | | |
| Jeffer City Gas Light Co | 100 | 93 | 99 |
| Consumers' Ice Co | 100 | 115 | 160 |
| Louisiana Ice Man Co | 50 | 3¼ | 4 |
| La State Lottery Co | 100 | | |
| La Oil Co | 100 | | |
| Metairie Cimetry Ass | 100 | | |
| N O Gas Light Co | 100 | 101½ | 102 |
| N O Waterworks Co | 100 | 87¼ | |
| Planters Crescent Oil Co | 100 | | |
| Sugar Shed Co | 60 | | |
| Southwestern Brush Electric Light Co | 100 | | |
| Louisiana Electric L't Co | 100 | | |
| Jockey Club | 100 | | |
| Crescent City Brewing Co | 100 | | |
| Bons d'Etat. | | | |
| Louisiana 4's | | 97½ | 97¾ |
| Louisiana 3's | | | |
| Bons de ville. | | | |
| Premiums | | 149 | 149½ |
| Premium drawn number | | | |
| Privilege on Premiums | | | |
| Consolidated 6's | | 110¼ | |
| — Crossman | | 110¼ | |
| Consolidated Extended | | 110¼ | |
| — Crossman | | 110¼ | 110¾ |
| Extended 6's | | | |
| — Railroad | | | |
| — Waterworks | | | |
| — Park | | | |
| City 6 0/0 certificates | | 102 | 103½ |
| City 5 6/0 Cts for Consol Coup | | 102 | |
| City 5 | | 102½ | 103¼ |
| City 7's old | | 113¼ | 115½ |
| new | | | |
| gold | | 136 | |
| Bons divers. | | | |
| U S 4 0/0 | | | 123¼ |
| Canal & Claib. St RR mort. | | 102 | |
| C., St. L. & N. O. R. R. Co. | | | |
| Jackson RR 2d mort. coup. | | 102¼ | |
| Jackson RR 2d mort. dett. | | 102¼ | |
| Cotton Exchange Stock | | 320 | 330 |
| Produce Exchange Stock | | | |
| Stock Exchange Stock | | | |
| Mechanics', Dealers, and Lumbermen's Exchange Stock | | 36 | 50 |
| Sugar Exchange | | 160 | |
| Morgan's L & T 1st gold mort. | | | 131 |
| Tex. & Pacific RR 1st gold m't | | 90 | |
| Tex. & Pacific RR 2nd gold m't | | 38 | |
| C. C. Brewing Co. 1st | | | |
| St-Charles Hotel Co mort. | | | |
| Crescent City 1st | | | |
| new | | | 108 |
| N O City RR Co mort. | | 125 | |
| St-Charles St RR mort. | | 125 | 127 |
| N O Waterworks Co mort. | | | 130 |
| La Ice Mfg Co 1st mort. | | 95 | |
| La Ice Mfg Co 2d mort. | | 60 | 75 |
| Levee S. Cotton Press mort. | | 104 | |
| La Electric L. 1st mort. | | | |
| 24 | | | |
| Cotton Exchange 1st mort. | | 106 | |
| Certificats et Warrants. | | | |
| State Warrants Ordin. 1884 | | 60 | |
| State Warrants Ordin. 1885 | | 46 | |
| do do do 1886 | | 43 | 60 |
| do do do 1887 | | 65 | |
| do do do 1888 | | 53 | 65 |
| Police Cts | | 30 | |
| School Cts | | | 40 |
| City Scrip, old | | 91 | |
| new | | 63 | 70 |
| Jen. In. Cts. ou State Consols | | 26 | 33 |
| Cts émis en vertu de l'acte 93 de 1880 | | 31 | 50 |
| Unpaid State Coupons No 12 (Jan. 1 1880) | | 20 | 30 |
| Unpaid State Coupons prior to No 12 | | 27 | 35 |
| Unpaid City Coupons | | | |
| Half paid Coupons | | | |
| State School Warrants | | 30 | 45 |
| Unlisted Securities. | | | |
| Anna Hewe Gold Mi'ng Co | 10 | ⅛ | |
| Plata Reina | 10 | .35 | .65 |
| Bonhomme | 1 | .05 | .08 |
| Mountain View | 1 | .03 | .05 |
| Georgiana | 1 | .15 | .24 |
| Ryland | 1 | | .07 |
| Lafayette Brewing Co | 100 | 90 | |
| Louisiana Brewing Co | 100 | 202 | 230 |
| Pelican Brewing Co | 50 | 45 | .55 |
| Southern Brewing Co | 100 | 415 | 500 |
| Weckerling Brewing Co | 100 | 101 | 120 |

1 Avec dividende. 2 Sans dividende. 3 Avec coupon. 4 Sans coupon. 5 Crossman's Issue. 6 New Stock.
Pour moins de $5000 et plus de $1000

## BULLETIN COMMERCIAL.

### COTON.

(Nos cotes pour les marchés du pays se rapportent aux prix des dépêches de la Presse Associée et notre rapport local du New Orleans Cotton Exchange.)

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS SUR PLACE.

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 6,000 balles, comprenant 500 à arriver.

Le marché est calme et stable.

Les cotons tachés cotent ⅛ à ⅝c plus bas que les cotons blancs.

| | Aujourd'hui | Hier |
|---|---|---|
| Low Ordinary | 9⅛ | 9⅛ |
| Ordinary | 9⅝ | 9⅝ |
| Good Ordinary | 10 1/16 | 10 1/16 |
| Low Middling | 10 5/16 | 10 5/16 |
| Middling | 10⅝ | 10⅝ |
| Good Middling | 10⅞ | 10⅞ |
| Middling Fair | 11 5/16 | 11 5/16 |
| Fair | 11 13/16 | 11 13/16 |

FUTURS.

Fermes.

Janvier —— à ——; février —— à ——; mars 10.70 à 10.72; avril 10.77 à 10.78; mai 10.85 à 10.86; juin 10.92 à 10.93; juillet 10.99 à 11.00; août 10.89 à 10.90; septembre 10.21 à 10.22; octobre 9.90 à 9.92; novembre 9.79 à 9.81; décembre —— à ——.

Les ventes comprennent 9,800 balles.

MARCHES DIVERS.

Aujourd'hui le middling était coté à Galveston 10⅝; à Mobile 10⅛; à Savannah à 10⅝; à Charleston 10⅝; à Wilmington 10⅝; à Norfolk à 10⅝; à Baltimore à 11⅛; à Boston 11⅛; à Philadelphie 11 9/16; à Memphis 10⅝; à Augusta 10⅝.

MARCHE DE NEW-YORK. SUR PLACE.

Stable.
Cotes: Middling Gulf 11 9/16

FUTURS.

Calmes.

Janvier 10.24 à 10.26; février —— à ——; mars 11.13 à 11.14; avril 11.18 à 11.20; mai 11.24 à 11.25; juin 11.28 à 11.29; juillet 11.34 à 11.35; août 11.34 à ——; septembre 10.68 à 10.70; octobre 10.36 à 10.37; novembre 10.23 à 10.25; décembre 10.22 à 10.24.

MOUVEMENT DU COTON.

REÇU, NET—A la Nlle-Orléans, depuis le 1er septembre, 1,790,960 balles; même temps l'année dernière, 1,518,710 balles; à tous les ports des Etats-Unis, 5,337,624 balles; même temps l'année dernière, 4,884,976 balles.

EXPORTATIONS A L'ETRANGER—De la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre 1,458,075 balles; même temps l'année dernière, 1,077,850 balles; de tous les ports des Etats-Unis, 3,959,298 balles; même temps l'année dernière, 3,440,449 balles.

STOCKS—A la Nouvelle-Orléans, 264,987 balles; même temps l'année dernière, 325,259 balles; dans tous les ports des Etats-Unis, 592,638 balles; même temps, l'année dernière, 810,345 balles.

MARCHE DE LIVERPOOL. SUR PLACE.

Stable.
Cotes—6 1/16 pour le Middling Américain.

FUTURS

Stables.

MARCHE DU HAVRE. SUR PLACE.

Calme.
Cotes—74½fr. pour le Bas Ordinaire (sur place), 73fr. pour le Très Ordinaire (sur place), 71fr. pour le Bas (sur place).

FUTURS.

Calmes.

### SUCRE ET MELASSE.

Rapport officiel du Louisiana Sugar Exchange

Ventes 213 boucauts et 781 barils de sucre et 36 barils de mélasse.

Recettes 271 boucauts de sucre, 32 barils de sucre, 466 barils de mélasse.

OPEN KETTLE—Fort.
Choice..... 4 15/16@
Strictly prime..... 4 15/16@
Prime..... 4⅞@
Fully fair..... 4⅞@
Good fair..... 4⅝@4 13/16
Fair..... 4⅝@4 13/16
Good common..... 4⅜@4 11/16
Common..... —@4⅝
Inferior..... 3⅛@ 4

CENTRIFUGAL—Ferme.
Plantation granulated..... [illegible]
[illegible]

MELADO—Open kettle—Fort—Pas de bonnes qualités dans les premières mains. Ferme 18 à 20c. le gallon. Les bonnes qualités dans les secondes mains valent de 35 à 40c.
Fancy..... —@ ——
Choice..... —@ ——
Strict prime..... —@ ——
Good prime..... —@ ——
Prime..... —@ ——
Good fair..... —@ ——
Fair..... —@ ——
Good common..... —@ ——
Common..... —@ ——
Inferior..... —@ ——

CENTRIFUGAL—Facile.
Fancy..... —@ ——
Choice..... —@29
Strictly prime..... 27 @28
Good prime..... 25 @25
Prime..... 20 @23
Good fair..... 18 @19
Fair..... 17 @ ——
Good common..... 14 @15
Common..... 14 @16
Inferior..... —@ ——
SIROP—..... @30

RIZ.

Ventes—Sacs riz brut 724; barils riz écalé 458
Recettes—Sacs riz brut 2,139; barils riz écalé

RIZ ECALE—Ferme et calme.
Head..... 5¼@5¾
Choice.....
Prime.....
Good..... 4¾@4¼
Fair..... 4 @4¼
Ordinary..... 3⅛@3¾
Common..... 2¾@3⅛
No 2..... 2⅛@2½

RIZ BRUT—Ferme.
Cotes du riz brut $2 20 à 3 65.
RIZ POLI—$12 00 à 14 50.
SON—$9 00 à 10 00.

### FARINES.

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse:

FARINE—Stable.

Patente $4 50 à 4 60; extra fancy $4 00 à 4 10; fancy $3 60 à 3 75; choix $2 25 à 2 50 le baril.

FARINE DE MAIS—$1 90 à 1 95.

HORS DE LA BOURSE.

FARINE SUR ORDRE—Winter wheat flour patente $4 75 à 4 85 le baril; extra fancy $4 25 à 4 30, fancy $3 90 à 4 00. Minnesota flour, bakers $4 25 à 4 50; Straights 5 00 à 5 25; patents $5 35 à 5 50.

FARINE DE MAIS—$ —— à $2 00.
CREAM MEAL—Choice $2 30 à 2 40
GRITS—Choice $2 25 à 2 40.
HOMINY—$2 50 le baril.
FARINE DE SEIGLE—$3 50 à $ 75.
OAT MEAL—Coarse $5 60 le baril au détail.

### GRAINS ET FOURRAGES.

A LA BOURSE.

MAIS — On cote 33 à 39 pour le blanc, 38 à —— pour le mêlé et —— à 39 pour le jaune.

Texas RR., 34 à 35; West RR. —— à 33.

AVOINE — No 2 de l'Ouest —— à 30½; Choice —— à 31; Red Rust Proof — à —.

SON—65 à 67½.

FOIN—Prime $13 00 à 15 50; Choice $ —— à 17 50.

HORS DE LA BOURSE

Les petits lots se vendent aux prix suivants: mais 2 à 4c de plus par boisseau; avoine 2 à 4c de plus par boisseau; son 5 à 6c de plus par 100 livres, et le foin $2 00 à 3 00 de plus par tonneau.

### PROVISIONS

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse pour les lots en gros:

Les provisions sont stables

MESS PORK—10 75 à ——.

VIANDES SALEES SECHES — Epaules 4¾ à 4⅞; short rib sides 5½ à 5⅛; long clear sides 5¼ à 5⅜; short clear sides 5⅝ à ——.

BACON — Epaules 4¾ à 5 short rib sides 6⅛ à ——; long clear sides 6 à ——; short clear sides 6¼ à ——.

GRAISSE—En tierçons, raffiné, 5⅛ à 5¼; prime steam —— à ——.

JAMBON—10¼ à 11¼.

Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros; les prix des détaillants sont de 25 à 50c plus élevés pour le porc, et de ¼ à ⅜c pour les autres articles provenant du porc.

HORS DE LA BOURSE

PRODUITS DIVERS—Jobbing—Pork, bbls—Prime mess $10 à 10 25, pig $10 à 10 20; extra prime and rump $9 25 à 9 50.

Sugar-cured Meats, la livre—Shoulders 6 à 6¼c; Boston-cut shoulders 6¾ à 6⅞c; picnic hams 6 à 6½c; breakfast bacon 8¼ à 9½c; choice family hams 10½ à 11¼c.

Beef, bbls—Extra mess $8 00 à 9 25; plate $8 25 à 9 50; fulton mess $6 75 à 7 00; mess $ ——; demi-baril—extra mess $5 00 à 5 25; extra mess $4 60; New York Fulton Market $ —— à 6 00.

### EPICERIES.

Les prix suivants sont pour des petits lots.

CAFE—Prime 20¼; good 20⅛; fair 20; ordinary 18¾ common 18¼ la livre.

THE—Extra Formose, tea, $1 00 la livre; choice to fine 40 à 50c; fair to medium 24 à 35; imperial extra choice 90c à $1 00; fine to choice 50 à 60c; hyson and young hyson, 35 à 50; gunpowder, fair to fine 30 à $1 20.

BEURRE — Western Creamery—Extra 28; extra first 25 à 27 et firsts 16 à 19c; Western Dairy — Extra 14 à 16; extra firsts 12 à 12½c first 10 à 11. Jobbing un peu plus élevé.

FROMAGE — New York creams — à 12; Western Cheddars full cream à 10, twins, full cream, à 10, flats, full cream, à 10½; Young America's, full cream, 11½.

SEL—De la Louisiane—City [illegible] coarse 75c; City Fine 95c; City Crushed 85c; Rock Salt ⅜c la livre; pocket Salt 1½ à 5 selon la grosseur.

### FRUITS ET NOIX.

Les cotes suivantes sont les prix en gros. On demande 25 à 50c de plus pour les petits lots et 1 à 4c de plus par livre.

FRUIT—Frais—Fraises —— à 8 cts par pint box; pommes $4 00 à 5 00 par barils; oranges de la Floride $2 75 à $3 25 par boîte; Palermo et Messina Imperial 160s $2 50 à 3 00 par boîte, 200 à 300s $2 50 à $2 75; Limons Messina, 200 à 250 par boîte, Palermo $3 00 à 3 50; Bananes $1 50 à 2 50 par régime; Plantains 75c à $1 par régime; Ananas $2 00 à $2 75 la douzaine; Raisins de Malaga nominaux.

FRUIT—Sec par livre—Pommes—¼c 4c, tranches 4½c. fancy evaporated 7¼ à 7½c; Dattes—Frail 6¼c, Persian 7½c, Fard 9c, figues sèches 12 à 15c; currants, 6 à 7c; prunes 7c, citrons 20 à 32c; raisins secs de Londres—California $2 50 à —— par boîtes, Malaga $3 10 la boîte; muscatelle $2 25 la boîte.

NOIX—Par livre—Pacanes—Louisiane 13½@25c, Texas 7½@10c; pistaches—Tennessee red 5@6½c, Virginia hand-picked 5½ 6c, Amande Taragona 16@17c, noix du Brésil 11 à 12c la livre, Filberts 12 à 13c; Noix de Naples 15c marrons italiens 13, Noix de coco $3500 par 1000, de pièce en cartl.

### GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

Graine de coton—lot $12 00 à —— par ton.

Farine de graine de coton—ville et campagne—tabling au dépôt à $19 50 par ton, pour l'exportation $ —— à —— f. o. b. par long ton.

Oil cake—$20 50 asked per long ton f. o. b.

Huile de graine de coton (en gros ou pour l'expédition)—Prime crude 25c bid le gallon la prime cooperage et 26 asked.

TOILE D'EMBALLAGE—Jute Bagging—Bagging, 1¾ livre 7¼ à 7½c la verge; 2 livres 7¾ à 8; 2¼ livres 10¼ à 10¾c; bailing twine 9½ à 10c la livre.

COTTON BAGGING — Lane Mills — 12½c per yard.

COTTON TIES—$1 25 le paquet.

### PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

(Nos cotes représentent le prix en gros au landing. Les marchands obtiennent 15 à 25c de plus par baril et ¼ à ½c par livre en lots.)

POMMES DE TERRE—De la Louisiane $4 50 à ——.

PATATES DOUCES — Ordinaires $1 25 à —— yams $1 75 à ——.

OIGNONS—De l'Ouest $4 50 à 5 00 le baril.

AIL—De la Louisiane 75 à $1 00 le string.

CHOUX—De la Louisiane $2 25 à 2 50 le crate.

CHOUCROUTE—De l'Ouest $ —— à 4 00 le baril.

HARICOTS — Choice Northern à 2¼; Western hand picked 2¼ à ——; New-York red kidneys 6¼ à —— western white kidney 5½c. pois verts 2½ à ——.

VOLAILLE—Les marchands en gros demandent de 15 à 25c de plus que les prix suivants par douzaine de volaille, et ¼ à 1¼c de plus par douzaine d'œufs.

Grosses volailles de l'Ouest $3 50 à 3 75 la douzaine; poulets $2 25 à 2 50; canards $3 00 à 3 50; oies $4 00 à 4 50, dindes $13 00 à 15 00.

Les grosses volailles de la Louisiane $2 50 à 3 00; poulets $2 00 à 2 50; canards $2 50 à 3 50; oies $4 50 à 5 00; dindes $10 00 à 11 00.

ŒUFS — Ceux de l'Ouest — à 10 c. ceux de la Louisiane 10¼ à ——c.

SUIF—4¼c la livre pour celui de la ville 4 celui de la campagne.

CIRE D'ABEILLE — Prime yellow à 21c la livre.

LAINE — Burry 10 à 18c la livre; Louisiane clear 18 à —— clear lake 21 à ——.

PEAUX AUX ABATTOIRS—70 livres et au-dessus 4¼c; steer et peaux de vaches 30 à 70 livres 2¼c, kips, 15 à 25 livres, 4c; peaux de veau 25c pièce.

PEAUX DE LA CAMPAGNE—Green salted [illegible]

CORNES—Cornes de boeufs, prime, —— à 5c pièce cornes de vaches ½ à 1c.

### MARCHANDISES DIVERSES.

TABAC EN FEUILLES—Heavy and Eagle binds lugs 3 à 5; Leaf 5½ à 11c.; Cutting and Barley sorts lugs 4½ à 12; Leaf 5 à 25.

TABAC MANUFACTURE—Jobbing, par livre—Fine plug 80c à $1 05; fine medium 53 à 65c; Bright quarters and common 11-inch 4's et 5's, 24 à 35c. Bright navy, 25 à 45c, fancy natural leaf 50 à 90c; fine-cut chewing 30 à 85c, granulated smoking 25 à 70.

NAVAL STORES—Les prix du gros sont comme suit. Au détail il faut payer 25 à 50c de plus par baril. Pitch $1 60 à 1 75 goudron $4 50 le baril. Résine—D E F $1 25; G $1 30; H $1 75 I $1 60; K $1 96, M $2 50; N $2 75; W G $2 90; W W $3 50. Essence de térébenthine 46½c. Jobbing 2 à —c de plus le gallon.

### CHARBON

PITTSBURG—Famille 45c le baril; $4 00 la tonne; Anthracite $9 50 à 10 00 le ton; barreau, 35c; steamers $3 00 la tonne, en gros — à 25c le baril.

ALABAMA—Splint pour familles 45c; Cornes pour familles 45c; Montevallo 65c. le baril pour familles; Helena pour familles 65c; étant seul car chars $3 50 le ton.

### VINS ET LIQUEURS.

ALCOOL—Le gallon..... 1 35@ 1 40
BRANDIES—Du pays, le gal..... 1 25@ 1 50
Pêche—vieux, le gallon..... 3 25@ 3 50
Prunes..... 3 25@ 3 50
COGNAC—Importé—1881, le gallon..... —@ 4 50
1878..... —@ 5 50
1875..... —@ 5 75
1870..... —@ 6 50
1865..... —@ 7 40
1860..... —@ 8 00
1848..... —@12 00
Otard Dupuy & Co's Cognac 1878..... —@ 5 50
1870..... —@ 7 00
1864..... —@ 8 00
1848..... —@10 25
Bisquet, Dubouché & Co., Cognac 1878..... —@ 4 50
1870..... —@ 5 50
1848..... —@ 9 00
WHISKEY—Rectifié de la Louisiane, 90 0/0 de preuve, par gallon..... 1 05@ 1 10
Ouest..... 1 05@ 1 10
Bourbon..... 1 50@ 3 50
Seigle..... 1 50@ 3 50
Ecosse, importé..... 4 00@ 4 50
Irlande, importé..... 4 00@ 4 50
Duffy's malt whisky, par gallon..... —@ 9 00
GENIEVRE—Du pays, de New York et de Philadelphie, par gallon..... 1 15@ 1 50
Hollande, par gallon..... 2 75@ 3 25
Sir Robt. Burnett's Old Tom..... 3 15@ 3 50
Sir Robt. Burnett's Old Tom par caisse..... 8 50@ 9 00
Holland, par caisse..... 7 25@ 7 50
VINS ROUGES—California Claret, le gallon..... 34@ 36
Zinfandel No 1, le gallon..... 50@ 70
Clarets importés — Ordinaire par barrique..... 58 00@ 60 00
Clarets de famille, par barriq..... 65 00@ 75 00
Clarets fins, la barrique..... 90 00@175 00
Médoc, la caisse..... —@ 5 00
St-Julien, la caisse..... —@ 6 50
Margaux, la caisse..... —@ 7 00
Pontet Canet, la caisse..... —@10 00
Larose, la caisse..... —@14 00
Léoville, la caisse..... —@14 00
Château Lafitte, la caisse..... —@25 00
Ordinaire, la caisse..... 3 00@ 3 50
Château Dillon, par barrique..... 125 00@
Blanquefort, par barrique..... 105 00@
Château Dillon, par caisse..... —@ 7 50
VINS BLANCS—California la barrique..... 50@ 75
Importé de famille, la barrique..... 65 00@ 80 00
Importé fin, la barrique..... 90 00@175 00
Graves, la caisse..... —@ 6 00
Sauternes, la caisse..... —@ 7 50
Haut Sauternes, la caisse..... —@10 00
Latour Blanche, la caisse..... —@15 00
Château Yquem, la caisse..... 30 00@ 30 00
Ordinaire, la caisse..... 3 25@ 3 50
Muscat, la caisse..... 4 50@ 6 50
Madère, Cette, le gallon..... 1 00@ 1 10
Madère, genuine fine, le gal..... 3 50@ 5 00
Madère, la caisse..... 12 00@ 25 00
Sherry, Cette, le gallon..... 1 00@ 1 10
Sherry Genuine Xérès, le gallon..... 1 50@ 5 00
Sherry, la caisse..... 20 00@ 25 00
Très vieux porto, la caisse..... 6 00@ 25 00
CHAMPAGNE—Roederer Carte Blanche, qts, par douz..... —@[illegible]
G. H. Mumm's & Co. Dry Verzenay..... —@34 75
Extra Dry..... —@[illegible]
Delbeck & Co.'s extra dry, qts..... —@[illegible]
Delbeck & Co.'s Delmonico, qts..... —@[illegible]
D. H. Pol & Co.'s qts..... —@[illegible]
Perrier-Jouet—Cremant Royal quarts..... —@[illegible]
Perrier-Jouet—Special, quarts..... —@[illegible]
Moet & Chandon, white seal, qts..... —@[illegible]
Pints $2 de plus par caisse

### QUINCAILLERIE.

AXES—Hunt's..... $8 25 @ 7 50
Double bit..... —@15 00
AXLE GREASE—Fraser's bags..... 4¼@ 5¼
Boxes, gross..... 16 00 @16 50
BELLOWS—Blacksmith, 26 to 42 in..... 5 00 @22 00
BRASS—Sheet par livre..... —@ 25
COTTON SCRAPERS..... 2 40 @ 3 00
CHAINS—Trace..... 25 @ 76
Ox, ⅝..... 5 @ 9
COPPER—Rooting par livre..... —@ 29
Brazier's sheets, 12 livres et au-dessus..... —@ 30
HOES—H. B. No 0 to 6..... 2 50 @ 5 50
A. B. No 00 to 3..... 2 35 @ 6 00
Lyndon's bright crown, 00000 to 3..... 4 00 @ 8 00
BOTANY HOES—Mallon's..... —@60 00
Avery's..... 125 00@ ——
Stubble diggers..... —@75 00
HOLLOW WARE—Skillets..... 3 @ 4
Anvils..... @ 11
IRON—Flat, 1½ to 4 inches by ¼ to 1..... 2¼@ 2½
Round, 1 to 1½ inches..... 2¼@ 2½
Twisted..... 4½@ 5¼
Bands—Light, 3 to 6x⅛..... 2 65 @ 3 [illegible]
Heavy, 3½ to 6x¼ inches..... 2 45 @ 2 [illegible]
Hoops—1 to 3 inch..... 3¼@ 4
Sheet—No 10 to 14 G..... 3 50 @ ——
Galvanized, No 26 G..... 6 00 @ 9 50
LEAD—Pig, par livre..... 4¼@ ——
Sheet, par livre..... —@ 7¼
STEEL NAILS—12@40d basis..... —@ 2 75
OAKUM—Navy..... —@ 7¼
United States Navy..... —@ 9 00
Best..... —@10 00
PLOWS—Avery, cast, Nos ½ to 1..... 2 75 @ 3 75
Avery, steel..... 4 50 @20 00
Avery, double shovels, wooden beams, net..... —@ 2 25
Avery, double shovels, iron beams, net..... —@ 2 25
Magnolia sweeps, all sizes, net..... 2 00 @ 2 50
Double plows, Allemon's, No ½ to 2, each..... 26 00 @30 00
PLOW STEEL—5 to 12x¼ to 3/16..... 4½ @ 4⅞
ROPE—Sisal, ½ in. and larger, basis..... 12½@ ——
Manila..... 15½@ ——
Cotton, 5-16 et ⅝..... 13½@ 14
SPADES—Ames'..... 10 50 @12 00
Rowlands'..... 6 00 @ 7 00
SHOVELS—Ames'..... 9 50 @11 00
Rowlands'..... 6 00 @ 7 00
SWEDE IRON—7 to 12x¼ to 5/16..... 4½@ 4
TIN—Roofing, 1x20x28 inches 12 50 @14 50
I. C., do..... 10 50 @11 50
1x14x20..... 7 25 @ 8 00
I. C., 1x14x20..... 5 75 @ 6 50
Block, par livre..... 24@ 26
VISES—Peter Wright's..... —@16 00
WIRE—Barbed fence, galvanized..... 4½@ 4½
ZINC—Sheet par livre..... 7 @ 7½
SHOT—Drop..... 1 15@ 1 20
Buck, 25 liv. bags..... 1 40@ 1 45
POWDER—25 liv. kegs..... —@ 5 00

### MATERIAUX de CONSTRUCTION

Yard Spot Quotations.

YELLOW PINE—ROUGH, PER 1,000 FEET.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Sawn Tim No 1 | $17 00 | Plank No 1 | $[illegible] 00 |
| No 2 | 12 00 | No 2 | 11 00 |
| No 3 | 11 00 | No 3 | 8 00 |
| Scantling No 1 | 13 00 | Flooring No 1 | 12 00 |
| No 2 | 10 00 | No 2 | 12 00 |
| No 3 | 8 00 | No 3 | 11 00 |
| Ceiling No 1 | 13 00 | Weath Bds No 1 | 12 00 |
| No 2 | 11 00 | No 2 | 11 00 |
| No 3 | 8 00 | | |
| Boards, No 1 | 13 50 | Boards No 3 | 10 00 |
| No 2 | 11 00 | No 4 | 7 00 |

YELLOW PINE—DRESSED.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Flooring No 1 | 21 00 | Ceiling, No 1 | 17 00 |
| No 2 | 15 00 | No 2 | 13 00 |
| No 3 | 13 00 | No 3 | 11 00 |
| Weath Bds No 1 | 14 50 | Boards, No 1 | 11 00 |
| No 2 | 11 50 | No 2 | 14 00 |
| Boards No 3 | | No 4 | 11 00 |

CYPRESS—ROUGH.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Boards, No 1 | 27 00 | Boards, No 2 | 32 00 |
| No 3 | 27 00 | No 4 | 20 00 |
| No 5 | 20 00 | No 6 | |
| Dr'ed Bds No 1 | 32@42 | Dr'ed Bds No 2 | 32 00 |
| No 3 | 31 00 | No 4 | 19@27 |
| No 5 | 17 00 | No 6 | 19@27 |

WHARF TIMBER.

| | | | |
|---|---|---|---|
| No 1 | 13 | No 2 | 11 00 |
| No 3 | 9½ cts | | |

Mahogany timber..... 50 00@65 00
Cedar timber..... 5 00@ 7 50
Walnut lumber—Il n'y en a pas sur le marché.
Oak lumber..... 25 00@[illegible]
Shingles 16, 18 and 20 in., sawed and split..... 2 50@ 3 [illegible]
Laths, per 1000..... 75@ 1 25
Alabama lime..... 95@ 1 00
Cement domestic..... 1 75@ 2 00
Cement, imported..... [illegible]
Slate..... 5 75@[illegible]
BRICK—Lake and L. & R. R..... [illegible]
Paving..... [illegible]
Ordinary..... [illegible]
Sand..... [illegible]
Shells, small..... [illegible]
Shells, large..... [illegible]
Plaster calcined..... 1 75@[illegible]

### CHEVAUX ET MULETS.

Chevaux communs.....$ [illegible]
Bons chevaux de trait..... 125@150
Chevaux de selle et de voiture..... 250@400
Mulets pour habitations sucrières..... 175@200
Mulets, qualité moyenne..... 140@175
Mulets pour coton..... 100@125
Mulets communs..... 40@ 75
Bons mulets de ville..... $225@250

L'EAU DE LA SOURCE DE LA PENSION GONTHIER, A COVINGTON, LOUISIANE — M. Léon Bolandard, chimiste français, ancien élève de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures de Paris, a fait, en 1885, une analyse de l'eau de la source de M. F. GONTHIER, à Covington, paroisse St. Tammany, Louisiane. Nous croyons utile de reproduire son rapport:

Je certifie avoir analysé l'eau citée ci-dessus et avoir trouvé que les corps étrangers qui entrent dans sa composition sont les suivants:

1. Acide carbonique libre.
2. Bicarbonate de chaux.
3. Sulfate de chaux (traces).
4. Chlorure de sodium.
5. Protoxyde de fer.
6. Acide crénique.
7. Magnésie (faibles traces).

L'élément le plus important, au point de vue, parmi ces différents corps, est le chlorure de sodium: 263 mmgs. par gallon (263 milligrammes).

L'oxide ferreux est combiné à l'acide crénique, mais cette composition paraît assez instable, car une simple exposition de l'eau à l'air libre donne, au bout de peu de temps, un dépôt d'oxide de fer.

Je crois, d'après la composition ci-dessus énoncée, que cette eau est recommandable à plusieurs points de vue différents:

1. L'acide carbonique, contenu à l'état libre, la rend digestive;
2. Les 263 milligrammes de chlorure de sodium, contenus par gallon, en font un laxatif faible;
3. L'acide crénique facilite les sécrétions urinaires.

M. Bolandard a travaillé, pendant dix mois, en qualité de sous-chimiste, au plus grand "Blast Furnace" (haut fourneau) des Etats-Unis—celui de MM. Cornego Brothers & Co., à Braddock, Alleghany County, près Pittsburgh, Pennsylvanie. A son départ de l'établissement, la maison lui a donné ce certificat:

"27 août 1884.

"Par suite du mauvais état des affaires et, conséquemment, de la diminution nécessaire du nombre des employés, nous avons, à notre grand regret, été forcés de nous dispenser des services de M. Léon Bolandard, attaché au "Blast Furnace" comme sous chimiste. Nous l'avons trouvé capable et digne de confiance."

M. Bolandard était recommandé par M. Joseph Albrecht, ci-devant chimiste à la Monnaie de la Nlle Orléans.

## FEUILLETON.

No 11. Commencé le 16 février.

# LES Trois Amoureux DE GERTRUDE.

—PAR—

Mme STANISLAS MEUNIER.

VII

(Suite.)

Elles montrent la chambre à Gertrude: un lit, une commode, un fauteuil empire, un secrétaire, une table, deux chaises, la vue sur les cours et les jardins des maisons voisines, sur la coupole d'un vieux couvent, sur un réservoir d'eau. Coût: quarante-cinq francs par mois, payables d'avance. Cette retraite convient tout à fait à Gertrude qui tire sa bourse avec empressement. Alors les demoiselles Ruffin, soit pour se vanter, soit pour lui donner une leçon, lui font l'éloge de leurs autres locataires.

Ils sont deux, dont elles soignent le ménage, deux francs par mois en plus. L'un, sous-chef au ministère des finances, décoré après vingt-cinq ans de service et de séjour dans le garni des demoiselles Ruffin. L'autre, un savant illustre, M. Tridon, membre de l'Académie des sciences. Dans les exagérations et les sottises que les vieilles filles débitaient sur cet homme estimable, Gertrude put démêler la vérité.

Il était très pauvre, d'une indépendance farouche. Comment, ne l'ayant point brigué, était-il arrivé à l'Institut? Sans doute, par une de ces élections orageuses où, pour combattre certaines candidatures, on s'accorde sur une personnalité dont le choix semble imposé par la seule justice. Tridon, un physiologiste d'un savoir immense, n'avait d'autre fonction que celle d'académicien, ni d'autre fortune que dix-huit cents francs de rente. Avant de se trouver en si grande compagnie, il était préparateur au Muséum. Il donna sa démission "pour ne pas cumuler," dit-il en riant. Ses confrères, un peu humiliés de lui, voulaient lui faire demander une place importante qu'il aurait eue sans peine. Il refusa. Il refusa aussi d'entrer dans la Légion d'honneur. On regretta de l'avoir nommé.

Tridon travaillait quatorze heures par jour. Il avait chez les demoiselles Ruffin une chambre à coucher et un cabinet de travail pour soixante-quinze francs par mois. Ce savant, que Gertrude connaissait de nom, n'était autre que le bon vieillard qui lui avait montré le chemin de sa maison.

La jeune fille quitta le plus vite qu'elle put les demoiselles Ruffin, curieuses et bavardes, en disant qu'elle allait chercher sa malle. Elle reprit une voiture et se fit conduire au Louvre, où elle acheta l'indispensable lingerie d'une femme, un nécessaire de toilette, de quoi écrire, un coffre pour mettre tout cela. Ces emplettes firent dans ses finances une brèche qu'elle n'avait pas prévue, alors qu'elle se donnait deux mois pour trouver du travail.

Le soir, ayant diné d'un petit pain et d'une tasse de lait, elle se coucha avec un délicieux soulagement. Elle dormit paisiblement et le lendemain se leva de bonne heure, toute reposée.

Pour déjeuner, elle prit le même goûter que la veille. Elle devait faire sa chambre elle même, mais il était entendu avec ses hôtesses que leur femme de ménage lui apporterait chaque matin ses menues commissions.

Sa première sortie fut pour s'informer de Vallat. Le sculpteur était toujours absent.

—Avez-vous son adresse? demanda-t-elle au concierge.

—Oui, mais je ne dois la donner qu'au facteur. Ecrivez, votre lettre suivra.

A midi, elle arrivait devant la maison des demoiselles Ruffin, en même temps que Tridon, qui la salua, en la faisant passer la première dans l'étroit corridor.

La science et le célibat n'avaient point desséché le cœur de ce vieillard. Grand observateur, non seulement dans son laboratoire, devant des tissus morts, mais aussi de personnes vivantes et de choses vulgaires, il se demandait pourquoi cette enfant si jeune se trouvait dans un tel isolement. Elle n'avait pas l'air d'une aventurière. Pourquoi, avec tant de beauté, semblait-elle si triste?

Gertrude, de son côté, faisait ses réflexions. Se sentant regardée, elle se préoccupait de l'impression qu'elle produisait sur le savant. Il lui était déjà assez sympathique pour qu'elle tint à son estime. Elle se disait, en outre, que cet homme, puissant malgré sa pauvreté, pourrait peut être lui être utile. Il n'avait jamais entendu parler d'elle: mais ne voulait-elle pas avoir seulement affaire à des gens de qui elle était inconnue?....

Au moment où il se disposait à entrer chez lui, elle lui dit, avec un léger tremblement dans la voix:

—Monsieur, pourrais-je vous parler un instant?

Il attacha sur elle ses yeux scrutateurs et bienveillants.

—Certainement, mademoiselle, donnez-vous la peine d'entrer dans mon cabinet.

Ils pénétrèrent dans une pièce assez vaste dont tous les murs disparaissaient sous des rayons chargés de livres. Comme sièges, un fauteuil de bureau et deux chaises. Les autres meubles étaient des tables encombrées de papiers, de dessins et de divers instruments de dissection sur lesquels dominait un superbe microscope.

M. Tridon offrit à Gertrude son fauteuil et s'assit en face d'elle, la regardant en silence.

—Monsieur, lui dit-elle d'une voix rapide et haletante, je cherche du travail. Je dessine assez bien, et comme je sais que vous faites d'importants ouvrages avec des planches, l'idée m'est venue, là, à l'instant, comme une véritable inspiration, que vous consentiriez peut-être bien à m'employer.

—Je pourrais vous faire la réponse ordinaire; il y a "encombrement", et je dirais la vérité.... Mes éditeurs emploient à mes livres plusieurs artistes, tous besoigneux.... Mais je veux faire quelque chose en faveur de notre voisinage...... Montrez-moi comment vous dessinez?... Vous avez sans doute des cartons bien remplis?

Gertrude se troubla un peu, comprenant que cette insinuation était pour obtenir quelques renseignements sur sa vie.

—Oui, sans doute.... mais chez moi ...en province.

—Et vous êtes venue à Paris pour chercher fortune, mon enfant?

—Pour gagner ma vie, monsieur.

—Allons, je tâcherai de vous aider.... Mais c'est un dessin bien spécial que je vous demanderai, fait, le plus souvent, d'après le microscope. Savez-vous seulement ce que c'est qu'un microscope?

—J'en ai lu la description. En voici un sur votre table. Mais je n'y ai jamais regardé....

—Alors, il faudra que je vous donne une leçon, et cela ne me sera pas possible avant demain. Vous levez-vous de bonne heure?

—A cinq heures, bien volontiers.

—A demain donc.

Il tendit la main à Gertrude. Elle lui donna la sienne avec un véritable élan du cœur, et rentra chez elle plein d'espoir.

Elle se mit à écrire à Vallat, l'informant qu'à la suite d'une altercation violente avec son tuteur, elle avait renoncé à son hospitalité et s'était réfugiée dans un quartier perdu où, certainement, on ne la découvrirait pas. Elle adjurait le jeune homme de ne révéler son adresse à qui que ce fût sans sa permission expresse, et le priait de lui écrire. "J'ai si grand besoin de sympathie. Me voilà seule comme lorsque vous me recueillîtes dans votre atelier de la rue de l'Hôtel-de-Ville."

Il se passa deux jours, pendant lesquels elle reçut de M. Tridon les leçons promises et aussi un ouvrage assez lucratif: il s'agissait de recopier un catalogue de fossiles. Malgré ces occupations, elle était dans une anxiété extrême, trouvant que Vallat tardait bien à répondre. Enfin, elle reçut une lettre, mais non telle qu'elle l'espérait.

"Château de Sussy, près St-Germain, le 7 mai.

"Chère mademoiselle Gertrude...."

Ces deux lignes seules mettent du froid dans le cœur de la jeune fille. Puisque Vallat était si près de Paris, sa lettre aurait dû arriver vingt-quatre heures plus tôt. Puis, cette appellation banale; "Chère mademoiselle Gertrude," la reculait loin de lui, bien loin. Elle, dans sa lettre, ne lui avait pas donné de nom, ne pouvant l'appeler de ceux qu'elle avait dans le cœur. En outre de ces premières avertissements, que de choses glaçantes dans cette épître!

"Il n'est plus temps de vous faire de la morale.... Et pourtant j'ai bien peur que vous ne méritiez d'être grondée.... Vous avez fort alarmé vos amis. J'ai reçu la visite de M. Flahaut père qui vous cherche avec la plus grande inquiétude. Votre lettre ne m'était pas encore arrivée, sans quoi, je l'aurais rassuré. M'autorisez-vous à lui dire que j'ai eu de vos nouvelles? Vous me conterez tous vos chagrins quand je serai de retour à Paris.

"Figurez-vous que je me suis laissé enlever du jour au lendemain par une aimable famille de gens très riches, qui veulent, pour leur merveilleux jardin, une fontaine dans le goût de celles que Louis XIV s'offrait à Versailles. Ce ne seront que vasques superposées, gracieuses nymphes, fleuves majestueux. On me donne l'espace, le temps et l'argent. Parti pour quarante-huit heures, je sens que je vais rester en ce séjour enchanté huit jours au moins. D'ailleurs, ces vacances en forêt, dans un château magnifique et paisible, me font du bien, me calment les nerfs.... Mais, chère enfant (pardon, mademoiselle, quand je pense à vous, je me représente toujours la mignonne fillette d'autrefois) je vous parle beaucoup de moi, alors que vous êtes bien malheureuse.

"C'est pour que vous m'excusiez de n'être pas encore accouru vers vous. Chère Gertrude, avez-vous dans votre fuite emporté quelques ressources? Ne vous fâchez pas de cette question. Comme autrefois, j'ai peu (hélas! bien peu, quoique propriétaire d'une sotte bâtisse,) mais ce peu je vous le prêterais de grand cœur. Oh! vous avez de l'étoffe; soyez tranquille, vous arriverez vite, et serez bientôt en état de rendre à votre tour service aux camarades. Une autre lettre, je vous en prie, pour me donner quelques détails sur votre situation.

"Votre dévoué serviteur,

"FRANÇOIS VALLAT."

De grosses larmes roulèrent sur les joues de Gertrude. Oh! elle était bien une étrangère pour ce Vallat. Il n'avait à lui offrir que la bonté banale d'un excellent cœur, facilement apitoyé sur les infortunes d'autrui. Mais la douleur de cette constatation n'était rien auprès de celle que lui causait la brûlante morsure de la jalousie. Elle était bien sûre que parmi les aimables hôtes du jeune homme se trouvait une femme, une femme folle de lui, de sa jolie figure, de son joli talent. Cette fantaisie de fontaine n'était sans doute qu'un prétexte à l'usage des millionnaires.

Oh! que n'était-elle riche et puissante, elle aussi! Comme elle dirait à son ami, sans fierté aucune: "Epouse-moi pour mes trésors, tu m'aimeras après." Oui, elle pourrait lui faire cette offre en toute confiance, certaine qu'en huit jours d'intimité, il deviendrait absolument amoureux. Elle se savait ensorcelante. Sans le vouloir, elle avait pris de Fugère et Raymond Flahaut; échouerait-elle sur celui qu'elle désirait si ardemment? "Il m'aimera, il m'aimera," se répétait-elle, puis elle ajoutait: "Pourvu qu'il m'aime à temps!"

Lorsqu'elle se leva, elle fut tout étonnée de se sentir plus brisée qu'au lendemain de l'horrible scène avec M. de Fugère. Elle s'habilla avec peine et s'assit pour écrire à Vallat la lettre qu'il demandait; mais sa tête était lourde et sa main engourdie. "Vais-je être malade?" pensa-t-elle. Ses nerfs, déjà si éprouvés, avaient été achevés par l'attente, l'insomnie, la déception.

Oppressée jusqu'à l'étouffement, elle avait au moindre mouvement d'horribles battements de cœur. A son grand étonnement, elle ne trouva que peu d'idées, qu'elle exprima sèchement. Elle défendait de nouveau au jeune homme de donner le moindre indice de sa retraite. Elle lui parlait de son installation dans une maison respectable, et terminait en le priant de venir la voir dès qu'il serait de retour.

Sa chambre faite à grand'peine, sa toilette, cette lettre la conduisirent jusqu'à midi. Elle aurait dû aller remettre à Tridon le catalogue copié de la veille; elle n'en avait pas le courage. Le vieillard, du reste, venait de frapper à sa porte.

—Voilà, dit-il en l'apercevant, une enfant qui est malade.

—Un peu de fatigue après de l'insomnie, voilà tout.

—De l'insomnie à votre âge! Il faut être malade, vous dis je.

On voyait bien que le bon Tridon n'avait jamais été amoureux.

Il s'assit auprès de la table et vit sur l'enveloppe le nom du sculpteur dont la réputation était arrivée jusqu'à sa retraite.

Gertrude lui rendit le catalogue:

—J'ai, lui dit-il, autre chose pour vous. Mais je ne vous le donnerai pas aujourd'hui. Il vous faut un repos absolu.... Couchez-vous, mon enfant.

VIII

Pendant que Gertrude et son tuteur étaient au café de Bruxelles, Flahaut et Mme de Fugère rentraient sans avoir dîné, rue de Solférino. Ils interrogèrent le valet de pied qui avait conduit le coupé, et cet homme raconta que M. le président et Mlle Fauville étaient descendus à la porte Dauphine.

—C'est cela, dit Flahaut, ils se seront trompés de restaurant. Je vous conjure, chère madame, de ne pas vous tourmenter. Après nous avoir attendus comme nous l'avons fait de notre côté, ils vont arriver, très contents de nous retrouver, et nous souperons au lieu de dîner.

Mais les heures passaient et personne ne revenait. L'esprit de Mme de Fugère allait des plus atroces soupçons à la crainte des plus horribles catastrophes. Tous les indices d'une affection trop tendre de son mari pour Gertrude lui revenaient. Le misérable l'aurait-il enlevée? Mais non. C'était stupide cette idée-là. Son mari, un père de famille, un magistrat plein d'honneur, ne pouvait commettre une telle infamie. D'ailleurs, à quoi bon une esclandre? S'il avait voulu pécher, n'en avait-il pas toute facilité chez lui?.... Oh! vais-je m'égarer? se disait la pauvre femme indignée contre elle même.

Hélas! les obscurs démons acharnés à tourmenter les malheureux humains reprenaient en chœur:

"Il aime Gertrude.... Comment, toi, si jalouse de tes droits, ne t'en es-tu pas aperçue?.... Dès qu'elle s'éloignait, il était inquiet, nerveux; dès qu'elle paraissait, il reprenait sa sérénité, ses yeux devenaient tendres.... Comment n'as-tu pas vu, pas compris?.... Toi, toi, si jalouse!.... Etait-ce à cause de la grandeur du mal que tu ne l'en croyais pas capable?.... Sache donc qu'il n'y a jamais de trop gros péchés pour les hommes."

Et elle était si malheureuse de cette obsession qu'elle essayait de changer de torture, imaginait d'invraisemblables accidents: l'effondrement d'une maison qui les aurait engloutis, un assassinat dans une allée écartée du Bois, à l'heure où le jour baisse.

Les jeunes filles avaient pris, l'une sa broderie, l'autre son filet, pour occuper leurs mains tremblantes. Flahaut qui, le dernier, avait perdu son assurance, ne disait plus rien: il suivait sur le visage de Mme de Fugère ses sombres réflexions, et ne se sentait pas le courage de les combattre.

Lui aussi concevait des doutes terribles.... Puis, comme Mme de Fugère, il se révoltait contre l'absurdité d'un tel crime. Gertrude ne pouvait aimer cet homme. Ce serait donc d'un guet-apens qu'il se serait rendu coupable?.... Impossible! Impossible!

Quand le président arriva seul, hagard, cherchant à les fuir, disant qu'il voulait s'enfermer dans sa chambre, Flahaut se campa devant lui, et d'une voix menaçante, demanda:

—Où est Gertrude?

—Gertrude! Gertrude!.... cria de Fugère, l'écume à la bouche, Gertrude!.... Qui ose me parler d'elle?....

Il délirait, vraiment, et il avait crié avec un tel effort, que des veines s'étaient rompues dans sa poitrine, du sang rougissait l'écume des lèvres.

—Ah! mon Dieu! Il se meurt! s'écria Mme de Fugère, en le pressant dans ses bras.

Il chancelait, en effet, et fût tombé, sans sa femme et ses filles cramponnées après lui.

Flahaut répéta:

—Et Gertrude?...

—Que m'importe Gertrude? dit M. de Fugère, farouche.

Elle aimait son mari, avec la fougue des jeunes années... et, le voyant malade, mourant peut-être, lui pardonnait tout, égarée elle-même de passion et de désespoir.

—Un médecin! un médecin!... criait-elle aux domestiques accourus.

Quand le vomissement de sang eut cessé, de Fugère, rencontrant dans le regard dur de Flahaut une interrogation menaçante, eut un ricanement atroce. Il était cause de tout le mal, cet homme qui voulait donner Gertrude à son fils.

"Sans ses projets de mariage, je n'aurais pas fait cette tentative insensée sur elle. Sans lui, je l'aurais encore dans cet appartement où elle ne reparaîtra plus", se disait de Fugère. Et sa rage se déversa sur Flahaut. Pour calomnier Gertrude, pour désespérer ce père, il parla à voix contenue, déchirant ses poumons déchirés:

—Gertrude!.... elle est partie, partie pour toujours.... chez son amant!

—Paul, mon Paul! les filles sont là.

—Qu'elles sortent!.... Oui, cette chère pupille m'a déclaré qu'elle avait assez de mon hospitalité, qu'elle ne voulait pas se marier.... Et sans doute elle s'est sauvée chez son sculpteur, chez François Vallat....

(A continuer.)